



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'HERAULT

Association Loi 1901

Siège social : 41, rue Yves Montand – V.E.A.S. Parc 2000
34080 MONTPELLIER

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'HERAULT

Association Loi 1901
Siège social : 41, rue Yves Montand – V.E.A.S. Parc 2000
34080 MONTPELLIER

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E. de l'Hérault relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 636 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 642 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 655 sur 666 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 765,676 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 6 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'en augmentation, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 14 février 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'HERAULT

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	304 932	285 833
Terrains					Report à nouveau	2 783 998	2 615 114
Constructions					Résultat de l'association	151 520	213 676
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	1 917	1 748	169	158	Total	3 240 450	3 114 623
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	56 785		56 785	40 000	Provisions pour risques	26 121	26 121
Total	58 702	1 748	56 955	40 158	Provisions pour charges	9 708	8 598
					Total	35 829	34 718
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	463		463	862	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 000		1 000	25	Emprunts & dettes financières	18 594	
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	95	3 000
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 322		5 322	1 047	Dettes fiscales et sociales	9 223	9 621
Trésorerie	3 255 031		3 255 031	3 169 656	Comptes courants OCCE		974
Charges constatées d'avance	1 247		1 247	1 203	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	15 160	48 680
Total	3 263 064		3 263 064	3 172 792	Produits constatés d'avance	667	1 333
					Total	43 739	63 608
TOTAL	3 321 766	1 748	3 320 018	3 212 950	TOTAL	3 320 018	3 212 950



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'HERAULT

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	945 939	1 183 491
Ventes de produits	1 798 012	1 613 478
Prestations de service et animations	1 630 019	1 499 991
Subventions d'exploitation	1 630 028	1 521 206
Dons et Mécénat		
Contributions financières	3 309	
Autres produits divers de gestion courante	405 799	453 997
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	6 413 105	6 272 162
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 297 450	1 251 460
Variation des stocks de fournitures à céder	398	-238
Achats de fournitures administratives	1 080	220
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	4 575 762	4 330 268
Aides financières		
Impôts et taxes	2 808	3 220
Salaires	22 935	22 433
Charges sociales	8 994	9 440
Autres charges	258 841	310 878
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	96 599	148 497
Dotations aux provisions	1 111	1 144
Reports en fonds dédiés		
Total	6 265 977	6 077 323
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	147 127	194 839
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 055	15 116
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 055	15 116
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	13 055	15 116
RESULTAT COURANT (I + II)	160 182	209 955
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	247 025	248 801
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	247 025	248 801
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	255 687	245 080
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	255 687	245 080
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-8 662	3 721
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	151 520	213 676
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	269 335	272 553
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	269 335	272 553

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'HERAULT

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 320 018,12 €	3 212 950,14 €
Résultat de l'exercice :	151 520,35 €	213 676,45 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	642	666
dont coopératives et foyers agrégés :	636	655
dont coopératives et foyers non agrégés :	6	11
Nombre de coopérateurs :	86 818	85 354
Heures de bénévolat du siège départemental	642	666
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	9 152	9 245
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	5	5 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	269 335 €	272 553 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous avons changé de bureau, et payons un loyer de 10 000 € environ /an, ce qui explique la diminution du résultat. Nos placements restent stables et sans danger. Nous maintenons un bon équilibre de nos dépenses.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 156 336 € soit environ 2,47% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'HERAULT

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	151 520,35	{ dont 9 445,09 pour le siège départemental dont 142 075,26 pour les C.R.F. agrégés
----------------------------	------------	--

Autres créances :	5 321,75	{ dont dont	2 556,08	pour le siège départemental
entre total actif et total passif constatés dans			2 765,67	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
			6	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	15 160,39	{ dont dont	15 160,21	pour le siège départemental
entre total actif et total passif constatés dans			0,18	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	3 255 031,39	{ dont dont	331 723,89	pour le siège départemental
soit en moyenne environ			2 923 307,50	pour les C.R.F. agrégés,
			4 596,40	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	96 599,28	{	dont	83,64	pour le siège correspondant aux amortissements
			dont	96 515,64	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ

Total des produits :	6 673 185,09		199 237,43	pour le siège départemental
			6 473 947,66	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			10 179,16	par C.R.F. agrégé.

soit en moyenne environ

Total des charges : 6 521 664,74 { dont 189 792,34 pour le siège départemental
dont 6 331 872,40 pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ

Résultat net moyen : 223,39 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	1.8	1.8

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Autres		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	566	551
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	88%	83%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	636	655
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	47	28
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	226	224
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	1
Participants aux séances de formation (estimation)	50	30



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'HERAULT

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	304 932	285 833
Terrains					Résultat du siege de l'association	9 445	19 099
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	314 377	304 932
Autres immobilisations corporelles	1 917	1 748	169	158	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques	26 121	26 121
Autres immobilisations financières	56 785		56 785	40 000	Provisions pour charges	9 708	8 598
Total	58 702	1 748	56 955	40 158	Total	35 829	34 718
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	463		463	862	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 000		1 000	25	Emprunts & dettes financières	18 594	
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	95	3 000
Autres créances	2 556		2 556	932	Dettes fiscales et sociales	9 223	9 621
Trésorerie	331 724		331 724	359 931	Comptes courants OCCE		974
Charges constatées d'avance	1 247		1 247	1 203	Autres dettes	15 160	48 532
Total	336 990		336 990	362 952	Produits constatés d'avance	667	1 333
					Total	43 739	63 460
TOTAL	395 693	1 748	393 945	403 110	TOTAL	393 945	403 110



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'HERAULT

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	157 505	152 347
Ventes de produits	1 488	2 175
Prestations de service et animations	18 064	18 048
Subventions d'exploitation	2 667	5 333
Dons et Mécénat		
Contributions financières	3 309	
Autres produits divers de gestion courante	66	4 065
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	183 099	181 968
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	900	1 887
Variation des stocks de fournitures à céder	398	-238
Achats de fournitures administratives	1 080	220
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	150 560	139 744
Aides financières		
Impôts et taxes	2 808	3 220
Salaires	22 935	22 433
Charges sociales	8 994	9 440
Autres charges	7	3
Dotations aux amortissements et dépréciations	84	133
Dotations aux provisions	1 111	1 144
Reports en fonds dédiés		
Total	188 877	177 986
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 777	3 983
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 055	15 116
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 055	15 116
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	13 055	15 116
RESULTAT COURANT (I + II)	7 278	19 099
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 083	
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 083	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	916	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	916	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 167	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 445	19 099
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	17 655	18 315
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	17 655	18 315

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 9 445 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 822,11			1 822,11
Mobilier de bureau		94,99		94,99
Immobilisations en cours				
Total	1 822,11	94,99		1 917,10

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisition d'un frigidaire

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 664,26	83,59		1 747,85
Mobilier de bureau	20%		0,05		0,05
Total		1 664,26	83,64		1 747,90

2. Immobilisations financières

Parts Sociales Caisse d'Epargne

55 000.00

Caution immobilière (nouveaux locaux)

1 785.30

56 785.30



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

3. Stocks

Agendas cycle 1	204.00
Agendas cycle 3	156.00
Livre du maitre cycle 2	70.00
Livre du maitre cycle 3	<u>33.34</u>
	463.34

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 000,00		1 000,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 000,00		1 000,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	56.08
Mairie MONTPELLIER subv 2019	2 000.00
P.A.R. Fédération OCCE	<u>500.00</u>
	2 556.08

7. Trésorerie

Placement CAT CE	150 000.00
Placement CSL CE	82 458.54
Intérêts courus à recevoir	4 250.06
Livret A	86 736.54
Caisse	1.20
Banque Postale	8 277.55
Caisse d'épargne	<u>-18 593.72</u>
	313 130.17

8. Charges constatées d'avance

OCCE NAT.	1 072.50
Direct Energie	7.91
IBS	63.25
GRENKE	75.60
PITNEY SECAP	<u>27.88</u>
	1 247.14

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques	26 120,87			26 120,87
Engagement de retraite du personnel (1)	8 597,52	1 110,90		9 708,42
Provisions pour charges	8 597,52	1 110,90		9 708,42
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	34 718,39	1 110,90		35 829,29

Dotations / reprises d'exploitation 1 110,90

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 1 110,90

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : Néant

4. Emprunts et dettes assimilées : cf II.7

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Découverts bancaires		18 593,72	18 593,72	
Total		18 593,72	18 593,72	

5. Fournisseurs

Fournisseur d'immobilisations 94.99
94.99

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 3 046.40
Urssaf 845.16
Retraite complémentaire 476.87
Prévoyance 37.08
Unifonction 293.02
Etat charges fiscales 3 650.48
Charges sociales/CP 833.55
Prélèvement à la source 40.68
9 223.24

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Lefebvre 4.00
Serrano 313.65
Coop Divers 10 718.50
C.A.P. Salles 29.70
C.A.P.FREE 32.08
C.A.P. AUDIT France 3 960.00
C.A.P. La Poste 2.50
C.A.P. La Poste 2.50
C.A.P. La Poste 21.28
C.A.P. Frais SVT 08.2017 76.00
15 160.21



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

9. Produits constatés d'avance

P.C.A. SUBV MAIRIE MPL

666.66

666.66

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	86 818	85 354
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,81 €	1,78 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	157 505,10	152 347,32
Cotisations versées à la Fédération	96 367,98	93 035,86
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	96 367,98	93 035,86

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	666,66	3 333,33
Subventions communes	2 000,00	2 000,00
Autres subventions		
Total	2 666,66	5 333,33
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Autres aides (IR, CAC, divers...)

3 308.80

3 308.80

4. Produits exceptionnels

Divers produits sur exercices antérieurs

3 082,79

3 082,79

5. Charges exceptionnelles

Diverses charges sur exercices antérieurs

915,76

915,76

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 907.20 €. Echéance du contrat : 06/20)

529.20

529.20

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 750 heures de travail valorisées à 20 625 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.



5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Caisse d'épargne :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Caisse d'épargne (convention du 05/07/2013) approuvée par l'assemblée générale du 20/02/2013). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	226	214
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 469 753	Environ 1 000 000 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	8 816.28	11 338.64
Montant des impôts dus par l'AD	1 778.03	1 875.79
Montant des intérêts acquis nets après impôts	7 038.25	9 462.85
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

• Banque Postale :

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Postale (convention SVT du 07/2015) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	152	163
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 141 136	1 181 643 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 998.46	3 133.28
Montant des impôts dus par l'AD	719.63	751.99
Montant des intérêts acquis nets après impôts	2 278.83	2 381.29
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%